



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*La cheffe de cabinet du ministre d'Etat*

Paris, le 03 OCT. 2017

Référence : BDC/CCY/D/17006230/MA

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu faire part à M. Nicolas HULOT, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, de vos préoccupations relatives au site retenu pour l'implantation d'une centrale d'enrobé dans votre commune.

Le ministre a pris connaissance de votre correspondance et il m'a chargée de saisir le préfet de la Nièvre, représentant de l'Etat au niveau local, en soulignant le sens de votre intervention et afin qu'une réponse vous soit apportée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Anne RUBINSTEIN

Monsieur et Madame Eric LAMPIN  
9 rue Baudin  
58270 SAINT-BENIN-D'AZY

Mr et Mme Eric LAMPIN

9, rue Baudin

58270 – St Benin d'Azy

Monsieur Nicolas HULOT

Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

246, Bld Saint Germain

75700 – PARIS

Le 8 août 2017-08-05

Monsieur le Ministre,

Nous habitons une petite commune de 1300 habitants environ, à 20 kilomètres de Nevers.

Or notre maire Mr JL Gauthier a informé la population qu'une centrale d'enrobé serait construite sur un terrain NON CONSTRUCTIBLE, à la sortie du village.

Non seulement le conseil communautaire (et non le conseil municipal qui ne donnera qu'un avis) devra voter la modification du PLU, mais il se trouve (comme vous pourrez le constater sur le document ci-joint) que cette centrale serait construite dans un périmètre éloigné, soit, mais dans le périmètre de la source de TRAILLES qui alimente en eau potable les habitants de la commune.

En plus de cela, nous sommes, nous habitants de St Benin d'Azy, tout à fait conscients des nuisances, et non des moindres, que cette usine nous apportera :

Pollution de l'air, odeurs désagréables, qui selon le vent, arriveront dans nos maisons, bruits des engins de chantier, bip de recul, etc..., bruit émanant du concasseur (réinjection du fraisat faisant suite au grattage des routes), pollution visuelle, sans oublier le va-et-vient incessant des camions véhiculant l'enrobé.

En face de ce terrain non constructible, existe un lotissement sur lequel il reste des terrains à vendre, et donc des maisons à construire ; croyez vous Monsieur le Ministre que des jeunes couples avec enfants ou désireux d'en avoir, ou bien tout simplement des retraités voulant couler des jours heureux, auront envie d'habiter en face de cette centrale ? Nous pensons également que les personnes voulant vendre leur maison, auront beaucoup de difficultés.

Les habitants de St Benin d'Azy ne sont pas contre l'installation de cette centrale, mais à une distance plus raisonnable des habitations, sur un plateau argileux, et surtout pas dans un périmètre protégé

(eau et Natura 2000). L'ancien maire et son conseil municipal ont voté contre le même projet en 2013.

Nous vous adressons en pièces jointes :

1. Le plan du périmètre de protection de la source d'eau potable de Trailles
2. Vue par Géoportail d'une partie de la commune avec l'emplacement de la centrale (vue d'une centrale similaire, à l'échelle), vous constaterez que c'est près des habitations

Monsieur le Ministre, nous sommes très inquiets et nous souhaitons vraiment que cet équipement polluant à tout point de vue, soit plus éloigné de notre village.

Nous vous remercions d'apporter toute votre attention à ce courrier, nous nous rassemblons en un collectif, nous faisons le maximum avec nos petits moyens.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre , l'expression de notre très sincère considération.

Eric et MF LAMPIN

R+AR